

Déclarations à la presse de MM. Jacques Chirac, Président de la République, et Gerhard Schroeder, Chancelier allemand, à l'issue de leur entretien sur le maintien en l'état de la PAC jusqu'en 2006 et la stabilisation des dépenses agricoles après 2006, Bruxelles le 24 octobre 2002.

M. GERHARD SCHROEDER - Mesdames et Messieurs, le Président et moi-même nous sommes conscients qu'il faille que ce sommet, le sommet de Copenhague, marque des heures historiques. La France et l'Allemagne ont intérêt à ce que l'élargissement de l'Union se fasse et à ce qu'ensemble, nous saisissons cette occasion historique qui nous est donnée de faire que l'Union européenne se développe dans la paix. Et c'est dans cet esprit que nous avons abordé les questions de financement de la politique agricole commune.

Ensemble, nous avons décidé que la phase dite de " phasing in " pour les nouveaux pays membres de l'Union européenne commencerait dès 2004. A partir de 2007, les dépenses agricoles de l'Union seront plafonnées en tenant compte bien sûr du taux d'inflation, et ceci jusqu'en 2013. Donc, nous considérons que nous dépenserons le montant dépensé actuellement, mais pour 25. Jusqu'en 2006, rien ne sera changé à ce qui a été décidé à Berlin, donc à la politique agricole commune, et, à partir de 2007, ce sera le début de ce qu'on appelle le plafonnement ou la stabilisation des dépenses agricoles.

Nous avons parlé également d'autres problèmes de financement, en particulier ces problèmes des fonds structurels et d'autres également, et là aussi nous sommes d'accord pour dire qu'il convient de limiter les dépenses et de réaliser des économies.

LE PRESIDENT - La construction européenne ça a toujours été un effort coordonné entre l'Allemagne et la France, c'est vrai que nous l'avons commencé à 6 et cela a été plus encore à 15, et ça le sera encore plus quand l'élargissement sera fait.

C'est dans cet esprit que nous avons abordé les problèmes liés au financement de l'élargissement et en particulier aux problèmes agricoles. Le Chancelier a parfaitement défini l'accord que nous avons passé, je dirais, le plus spontanément du monde et dans le meilleur esprit. C'est le plafonnement, c'est le maintien de la politique agricole commune conformément à ce qui a été décidé à Berlin jusqu'en 2006. C'est le plafonnement, la stabilisation des dépenses agricoles à partir de 2006, sur la base du chiffre de 2006. C'est une volonté commune de maîtriser les dépenses dans tous les domaines et pas seulement dans le domaine agricole. C'est vrai notamment pour les dépenses des fonds structurels et j'ai ajouté que, dans ce contexte général, nous devons également examiner les problèmes des compensations dont bénéficient certains pays, essentiellement l'Angleterre.

Nous allons maintenant parler dans les semaines qui viennent des problèmes de la position commune de nos deux pays à la Convention pour les institutions. Et, en janvier prochain, pour le quarantième anniversaire du Traité entre l'Allemagne et la France, nous ferons, j'en suis sûr, un pas supplémentaire et important dans l'harmonisation des positions de nos deux pays.